

■ **Fiotex Sàrl**, à Froideville, exploitation d'un dancing et cabaret (FOSC du 05.12.2003, p. 16). Statuts modifiés le 11 décembre 2003. Huber Michael qui n'est plus associé, cède sa part de CHF 1'000 à l'associé-gérant Froncillo Fioravante, dont la part est portée de CHF 19'000 à CHF 20'000.
Journal no 12182 du 18.12.2003
(02048926 / CH-550.1.037.050-2)